



Yves Cretton

Co-responsable de l'Unité des moyens d'enseignement romands (UMER) pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

A quoi sert l'Unité des moyens d'enseignements romands (UMER) ?

L'existence de notre unité est relativement récente et découle de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande (2007). Nous sommes responsables de la mise en œuvre et du suivi des projets éditoriaux décidés par l'Assemblée plénière de la CIIP, soit tous les chefs de département de l'instruction publique de tous les cantons romands. Nous assurons également la coordination entre les cantons romands pour la production et la distribution des moyens d'enseignement existants.

Au fait, c'est quoi un MER ?

Sans Plan d'études romand (PER), il n'y aurait pas de moyens d'enseignement romands (MER). En effet, l'adoption de ce plan à l'échelle romande a précédé l'élaboration des moyens d'enseignement communs et il constitue le point de référence pour établir le cahier des charges des divers projets éditoriaux. Actuellement, des projets sont en cours pour mettre tous les MER en harmonie avec le PER. En termes de support, il s'agit généralement d'un livre de l'élève accompagné d'une méthodologie pour l'enseignant et de fiches d'exercices, auxquels viennent parfois s'adjoindre des CDs, des posters, du matériel de classe. Au fil du temps, le panel s'est un peu élargi.

Pouvez-vous décrire le processus de fabrication d'un moyen d'enseignement ?

En premier lieu, il faut qu'un besoin soit identifié sur le terrain. Les décideurs – l'Assemblée plénière de la CIIP et, en deçà, la Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) et la Commission pédagogique (COPED) – regardent alors s'il existe un produit approprié sur le marché ou dans quelle mesure un produit existant pourrait être adapté. Si nous ne trouvons rien sur le marché, nous éditons nous-mêmes un MER.

Une fois que l'Assemblée plénière a donné son feu vert, nous nous appuyons sur des spécialistes de la discipline concernée dans les cantons (enseignants, Haute école pédagogique, syndicat d'enseignant-e-s ...) pour élaborer un projet éditorial qui définit le contenu et les axes du futur moyen d'enseignement. Une fois ce dernier adopté par l'Assemblée plénière, le travail de rédaction commence. Encore une fois, nous allons chercher des spécialistes parmi les enseignants romands qui vont rédiger le contenu en fonction du cahier des charges. Ils sont alors déchargés d'un certain nombre de périodes pour pouvoir se consacrer à la rédaction du MER pendant une durée définie. Ensuite, le contenu doit être validé.

Et qui valide ?

Les premières rédactions sont soumises au groupe de validation, composé de spécialistes de la discipline qui vont rendre un préavis et le transmettre à la commission pédagogique. Cette dernière veille à la cohérence avec le plan d'études et avec les besoins du terrain. Le risque existe en effet qu'il y ait inadéquation entre le niveau des séquences d'enseignement produites et le public cible. La commission pédagogique rend ensuite un préavis à la CLEO qui a la compétence de valider un moyen d'enseignement avant qu'il soit publié.

Quel bilan tirez-vous de l'harmonisation des moyens d'enseignement ?

C'est globalement très satisfaisant. Vu la taille modeste de la Suisse romande, il semble normal que les cantons partagent des moyens d'enseignement communs pour la scolarité obligatoire. Toutefois, c'est un véritable défi de concilier les intérêts des uns et des autres. On peut parfois avoir le sentiment frustrant de ne pas avancer, mais c'est une tâche passionnante et finalement, malgré les embûches et les difficultés dans l'élaboration, on obtient un produit qui satisfait le plus grand nombre.

D'ailleurs, les MER sont conçus de manière à ce que des compléments spécifiques à chaque canton puissent y être ajoutés, comme spécifié dans la Convention scolaire romande.

Va-t-on vers une numérisation des moyens d'enseignement ?

A tous les niveaux, on réclame la possibilité d'avoir des contenus qui soient non seulement numérisés, mais aussi adaptables, personnalisables. Le secrétariat général de la CIIP conduit actuellement un projet pilote visant à mettre des contenus interactifs à la disposition des enseignants, dans un premier temps. Actuellement, les contenus numériques sont généralement financés par la vente des moyens d'enseignement papier. Le modèle économique permettant de rentabiliser la production de moyens numériques reste à trouver. La question est sur toutes les tables, même au-delà de nos frontières. Investir dans des contenus numérisés, c'est bien. Mais le corollaire, c'est que les communes et les Etats doivent consentir des investissements pour équiper les écoles et les élèves. Si les moyens numériques sont là, mais que dans les écoles il n'y a pas d'ordinateurs, de tablettes, de tableaux interactifs, cela ne sert à rien. Il est certain pour nous que la numérisation des moyens d'enseignement est l'un des grands défis à relever.

« La numérisation des moyens d'enseignement est l'un des grands défis à relever. »